

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1-261-1918 promulguant le décret du 19 mai 19148 portant attribution d'un supplément de solde et d'indemnités pour charges de famille aux officiers et aux militaires non officiers à solde mensuelle relevant du département des colonies.

n° 1-261-1918

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
17 juillet 1918

Numéro JO  
n° 261 du 31/07/1918

Date du numéro  
31 juillet 1918

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 19 mai 1918 portant attribution d'un supplément de solde et d'indemnités pour charges de famille aux officiers et aux militaires non officiers à solde mensuelle relevant du département des colonies : Vu le texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République Française du 26 mai 1918;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. Est promulgué dans la Colonie, pour y être exécuté selon ses formes et teneur, le décret du 19 mai 1918 portant attribution d'un supplément de solde et d'indemnités pour charges de famille aux officiers et aux militaires non officiers à solde mensuelle relevant du département des colonies. Art. 2 Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution, publié et affiché partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.